

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 MARS 2011

L'an deux mil onze, le trente et un du mois de mars, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : MM. ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM. GALLAND Alain, GIRAUD Christophe (arrivé à 20h15), LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée,

Absents représentés : MM DIDIERJEAN Renaud, VEY Patrick

M MOUNIER Michel a été nommé secrétaire de séance.

Approbation des derniers comptes-rendus

Deux comptes-rendus sont à approuver car le compte-rendu du 27 janvier n'avait pas été envoyé avec les convocations du conseil du 24 février. Renée VAGGIANI estime que certains dossiers nominatifs traités en conseil n'auraient pas dû être publiés dans la presse. Monsieur le Maire admet que des sujets auraient pu être traités à huis clos et que le débat aurait pu être publié sur le compte rendu du conseil mais pas dans la presse. Mais il estime que par souci de transparence et d'égalité de traitement, il est difficile de procéder à un quelconque tri des informations. Un débat s'engage sur l'intérêt ou non de publier l'intégralité des discussions. Didier CHAZALON estime qu'il est difficile de définir quel sujet doit être envoyé à la presse et quel dossier doit être retiré. Il semble difficile d'établir une règle et il est par conséquent préférable de ne rien omettre. Il est donc décidé de continuer à présenter un résumé des débats dans le compte-rendu intégral publié sur Internet et disponible sur demande en mairie et de ne transmettre à la presse que les décisions les plus importantes.

Le Compte rendu du 27 janvier est approuvé avec 5 abstentions, celui du 24 février avec 5 abstentions.

Comptes-rendus des différentes réunions

Natura 2000 : Régis LAC indique qu'une réunion a eu lieu le 2 mars et que les trois communes concernées doivent à présent indiquer si elles souhaitent ou non porter le projet devant aboutir à la mise en place d'un dispositif Natura 2000 en Breysse. Dans le cas contraire, l'Etat prendrait en main le projet. Il est décidé d'organiser une réunion avec les responsables des communes d'Alleyrac et de Présailles. Josette BERRY et Régis LAC sont désignés pour suivre le dossier et contacter les autres communes.

MDTT : un travail de réflexion est actuellement conduit sur la mise en place de RESPIRANDO et sur la mise en réseau des sites sur notre territoire. Par ailleurs, l'Office de Tourisme pourrait être amené à commercialiser des offres touristiques sur le territoire.

Réunion Ordures Ménagères : elle a été organisée à la Salle des Fêtes par un Collectif récemment formé au Monastier. Jean-Paul PANNEFIEU évoque cette réunion d'information à laquelle il a assisté. Les échanges ont permis aux personnes présentes d'obtenir des réponses à leurs interrogations. Didier CHAZALON explique ensuite que la tarification mise en place est actuellement remise en cause par le SICTOM. Les tarifs ne sont aujourd'hui pas fixés. Les bacs seront disponibles à partir de juillet 2011 et l'année 2012 constituera une période d'essai. Des délégués du SICTOM devraient à nouveau passer chez les habitants. Des points de collecte ont aussi été ajoutés sur la commune. Il présente les modifications apportées par rapport au projet initial.

Préparation de la fête de la Noire : la fête aura lieu le 8 mai.

Conseil d'administration du collège : Sophie AVOUAC informe le Conseil que le Collège va réaliser un investissement important pour la remise aux normes des cuisines. La Mairie devrait légalement participer à la dépense, mais le collège ayant réalisé des bénéfices, le Conseil d'Administration a accepté de ne pas solliciter la commune. Elle indique aussi que la question de la présence de l'assistante sociale a été évoquée lors du dernier conseil d'administration et a été l'objet d'un débat. Monsieur le Maire explique qu'aucun local adapté n'étant actuellement disponible au niveau de la commune, le Conseil Général avait demandé au Collège de proposer une solution temporaire. Par un courrier envoyé le 16 février 2011, Monsieur le Maire avait indiqué à Monsieur Bouaziz, principal du Collège, qu'une solution serait trouvée une fois qu'un futur Pôle Administratif aurait été aménagé dans un lieu qui restait encore à définir. Il avait profité de l'occasion pour remercier Monsieur le Principal de sa collaboration. André NICOLAS ajoute qu'un projet de pôle social avait été envisagé sur le Monastier, regroupant Le Monastier, Fay et Lantriac, mais avait été abandonné.

Commission urbanisme : Didier CHAZALON présente les propositions étudiées lors de la commission qui s'est réunie le 23 mars : ralentissement avenue des Ecoles par des bandes rugueuses ; mise en place de mobilier urbain face au cabinet vétérinaire ; projet d'aménagement de la Rue Langlade et d'une partie de la Rue Saint Pierre.

Commission des Finances : Régis LAC indique que la commission a préparé les comptes administratifs, comptes de gestion et budgets primitifs des budgets annexes

MACEO : cet organisme met en rapport des porteurs de projets. Une rencontre a été organisée pour créer une dynamique autour du chemin de Stevenson et des métiers d'art. Une seconde réunion aura lieu le 16 mai au Pont de Montvert.

DPU :

- Vente d'une parcelle sise section A n° 2227 (Le Chamarier),
- Vente d'une parcelle sise section AC n° 265 (rue St Pierre),

- Vente d'une parcelle sise section A n° 1622 (Les Marteaux),

La Commune ne préempte pas.

Comptes administratifs et comptes de gestion :

Régis LAC présente les documents :

Commune :	Compte administratif	Compte de gestion
FONCTIONNEMENT		
TOTAL dépenses (<i>cadre A</i>)	1 208 503.85 €	1 208 503.85 €
TOTAL recettes (<i>cadre G</i>)	1 702 623.58 €	1 702 623.58 €
INVESTISSEMENT	Compte administratif	Compte de gestion
TOTAL dépenses (<i>cadre B</i>)	1 907 409.67 €	1 907 409.67 €
TOTAL recettes (<i>cadre H</i>)	1 273 064.74 €	1 273 064.74 €

Assainissement :	Compte administratif	Compte de gestion
FONCTIONNEMENT		
TOTAL dépenses	113 518.93 €	113 518.93 €
TOTAL recettes	136 070.08 €	136 070.08 €
INVESTISSEMENT	Compte administratif	Compte de gestion
TOTAL dépenses	127 422.49 €	127 422.49 €
TOTAL recettes	80 933.79 €	80 933.79 €

Eau :	Compte administratif	Compte de gestion
FONCTIONNEMENT		
TOTAL dépenses	70 415.98 €	70 415.98 €
TOTAL recettes	101 125.92 €	101 125.92 €

INVESTISSEMENT	Compte administratif	Compte de gestion
TOTAL dépenses	31 511.60 €	31 511.60 €
TOTAL recettes	47 369.70 €	47 369.70 €

Camping :	Compte administratif	Compte de gestion
FONCTIONNEMENT		
TOTAL dépenses	33 335.38 €	33 335.38 €
TOTAL recettes	39 749.70 €	39 749.70 €
INVESTISSEMENT	Compte administratif	Compte de gestion
TOTAL dépenses	5 140.47 €	5 140.47 €
TOTAL recettes	11 439.36 €	11 439.36 €

Lotissement:	Compte administratif	Compte de gestion
FONCTIONNEMENT		
TOTAL dépenses	16 327.45 €	16 327.45 €
TOTAL recettes	0	0
INVESTISSEMENT	Compte administratif	Compte de gestion
TOTAL dépenses	0	0
TOTAL recettes	0	0

Le Mont :	Compte administratif	Compte de gestion
FONCTIONNEMENT		
TOTAL dépenses	1 422.42 €	1 422.42 €
TOTAL recettes	21 900.68 €	21 900.68 €
INVESTISSEMENT	Compte administratif	Compte de gestion

TOTAL dépenses	179 €	179€
TOTAL recettes	6 854.68 €	6 854.68 €

Gymnase (photovoltaïque) :	Compte administratif	Compte de gestion
FONCTIONNEMENT		
TOTAL dépenses	45 376.15 €	45 376.15 €
TOTAL recettes	61 090.09 €	61 090.09 €
INVESTISSEMENT	Compte administratif	Compte de gestion
TOTAL dépenses	16 908.25 €	16 908.25 €
TOTAL recettes	63 136.84 €	63 136.84 €

Renée VAGGIANI précise que les dépenses relatives à l'électricité semblent considérables. Michel MOUNIER indique pour sa part qu'un lampadaire sur deux a été débranché sur la déviation afin de réaliser des économies, comme cela avait été décidé et qu'aucune remarque n'a été formulée à ce jour. Renée VAGGIANI estime que les dépenses Fêtes et Cérémonies sont importantes. Régis LAC indique que les feux d'artifice en constituent la principale dépense puisqu'ils coutent plus de 3500 €. Aucune dépense exceptionnelle n'est à noter. André NICOLAS intervient ensuite et précise que certains éléments présentés dans le bulletin municipal lui paraissent inexacts. Il concède que les dépenses de fonctionnement n'ont pas augmenté au cours des 3 dernières années, mais il estime que si certains projets sont très bien subventionnés, l'ensemble des projets ne devrait pas bénéficier d'un taux de subventionnement supérieur à 25 à 30 %. Il estime que les investissements pouvaient être réalisés compte tenu de l'état des finances de la commune et que d'autres pourront aussi l'être dans les années à venir mais il rappelle que la commune s'est quand même endettée de 500 000 €. Selon lui, tous les projets ne pourront être menés à bien. Il rappelle que d'autres travaux devront être par la suite réalisés dans la rue centrale et dans les rues parallèles. Il s'inquiète du fait que très peu d'investissements sont réalisés sur les voiries en général. Régis LAC précise que comme cela a été le cas, d'autres emprunts vont arriver à terme au cours du mandat. Monsieur le Maire explique que les travaux initialement prévus ne seront réalisés que si le Conseil estime que la commune est en mesure de les financer. Renée VAGGIANI intervient pour préciser que les subventions PER, du marché aux veaux et d'une part importante de l'Ecole de Musique avaient été obtenues par la précédente municipalité. Monsieur le Maire reconnaît que si cette dernière ne s'était pas lancée dans les projets d'aménagement des bâtiments, certains investissements n'auraient peut être pas pu voir le

jour. Didier CHAZALON conclut en disant que seul ce que le Monastier en retire importe et qu'il importe peu de savoir qui a fait quoi. Monsieur le Maire quitte ensuite la séance pour que le conseil procède au vote. Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité. Renée VAGGIANI explique qu'elle a voté contre le budget primitif mais approuve le compte administratif car il est le reflet du budget 2010.

Régis LAC présente les budgets annexes 2011 :

Assainissement :	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
TOTAL de l'exercice	145 249.23 €	145 249.23 €
Résultat d'exploitation reporté		
TOTAL Fonctionnement	145 249.23	145 249.23
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
TOTAL de l'exercice	745 200.92 €	624 536.63 €
Résultat d'investissement reporté		120 664.29 €
TOTAL Investissement	745 200.92 €	745 200.92 €

Eau :	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
TOTAL de l'exercice	111 000.55 €	111 000.55 €
Résultat d'exploitation reporté		
TOTAL Fonctionnement	111 000.55 €	111 000.55 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
TOTAL de l'exercice	280 230 €	272 582.25 €
Résultat d'investissement reporté		7 647.75 €
TOTAL Investissement	280 230 €	280 230 €

Camping :	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
TOTAL de l'exercice	43 000 €	43 000 €
Résultat d'exploitation reporté		
TOTAL Fonctionnement	43 000 €	43 000 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
TOTAL de l'exercice	18 328.08 €	37 532.57 €
Résultat d'investissement reporté	19 204.49 €	
TOTAL Investissement	37 532.57 €	37 532.57 €

Le Mont :	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
TOTAL de l'exercice	24 122.83 €	24 122.83 €
Résultat d'exploitation reporté		
TOTAL Fonctionnement	24 122.83 €	24 122.83 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
TOTAL de l'exercice	62 468.78 €	55 893.10 €
Résultat d'investissement reporté		6 575.68 €
TOTAL Investissement	62 468.78 €	62 468.78 €

Gymnase (photovoltaïque) :	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
TOTAL de l'exercice	61 000 €	61 000 €
Résultat d'exploitation reporté		
TOTAL Fonctionnement	61 000 €	61 000 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
TOTAL de l'exercice	83 171.25 €	43 322 €
Résultat d'investissement reporté		39 849.25 €
TOTAL Investissement	83 171.25 €	83 171.25 €

- Camping : approuvé à l'unanimité
- Le Mont : approuvé avec 5 voix contre, 1 abstention
- Eau : approuvé à l'unanimité
- Assainissement : approuvé avec 5 abstentions
- Photovoltaïque (gymnase) : approuvé à l'unanimité

Maitrise d'œuvre plan d'eau : 6 200 € HT

Les travaux vont bientôt commencer. Après plusieurs réunions avec ERDF et France Telecom, il a été décidé que les réseaux seraient enterrés dans le lit de la rivière. Le Conseil approuve à l'unanimité le contrat de maitrise d'œuvre concernant les études de l'ouvrage submersible.

Maitrise d'œuvre pour la chaufferie : proposition de répartition d'honoraires

Monsieur le Maire présente un tableau de répartition des honoraires pour la rémunération de la maitrise d'œuvre. Le montant des honoraires s'élève à 4 700 € pour la Tranche ferme et 9 480 € pour la Tranche conditionnelle. Le tableau de répartition des honoraires est approuvé avec 3 abstentions

Maitrise d'œuvre pour rue centrale (OSMOSE)

Le Conseil approuve avec 1 abstention l'avenant au contrat de maitrise d'œuvre pour 4 360 € HT.

Mission SPS ascenseur

Le Conseil confie la mission à SOCOTEC pour 1 487.50 € HT avec 4 voix contre et 2 abstentions

Lancement de l'appel d'offres pour les travaux rue H Debard et Meymac

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'appel d'offres a été lancé pour les travaux d'assainissement rue Henri Debard et Meymac.

Résultats appels offres

Monsieur le Maire présente les résultats de l'appel d'offres pour la réfection de la voirie communale. L'entreprise retenue est l'entreprise EIFFAGE TP pour 37 351.08 €.

Pour les travaux de voirie au Cimetière, l'entreprise retenue est l'entreprise BROCC pour 18 149.30 €.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Travaux Rue Langlade et Rue St Pierre

Didier CHAZALON présente les aménagements au projet décidés lors de à la dernière réunion de la commission urbanisme. La commission a souhaité réaliser les travaux de surface rue Langlade et rue Saint Pierre afin de terminer ces deux zones, car il semble difficile de ne laisser qu'un aménagement provisoire pendant une période indéterminée. Ces travaux qui n'avaient pas été prévus à l'origine entraînent une plus value de 100 233.90 € HT. Didier CHAZALON propose par ailleurs d'affermir la tranche conditionnelle 3 pour réaliser les travaux rue Loubatière. Il semble en effet difficile de réaliser dans un délai raisonnable ces travaux sans occasionner de dégâts, alors que toutes les voies des alentours auront été refaites.

Concernant les travaux de surface, les tranches conditionnelles 1 et 2 sont donc approuvées avec 1 abstention. La tranche conditionnelle 3 est approuvée à l'unanimité.

Subventions aux écoles

Monsieur le Maire présente un comparatif des dépenses et des subventions accordées aux écoles depuis 3 ans. Les sommes versées en 2011 seront quasiment identiques à celles versées en 2010. Le Conseil approuve à l'unanimité les calculs réalisés pour le coût d'un élève du primaire, soit 281.40€, et pour le coût d'un élève de la maternelle, soit 912.10 €

DETR (ex DGE)

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions au titre de la DETR

Marché aux bestiaux

Monsieur le Maire présente un avenant pour le marché aux bestiaux :

Lot 8 SOLVIGNON : consuel et contrôle SOCOTEC pour 322.75 € HT. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Devis EYRAUD

Didier CHAZALON présente un devis de l'entreprise EYRAUD relatif à des travaux de terrassement et de drainage à la Fuye pour préserver la voirie pour 4 404 € HT. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Permis poids lourds

Le Conseil approuve le paiement d'une partie du permis Poids Lourds d'Emmanuel FAURE pour 2 770 €, ainsi que cela avait été convenu avec la Mission Locale dans le cadre du programme de formation à mettre en place lors de l'embauche d'une personne en contrat aidé.

Informatisation de la bibliothèque : pour 483.43 € : le Conseil approuve à l'unanimité et fixe la durée d'amortissement à 5 ans.

Adhésion à l'association des bibliothèques départementales : 120 €. Le Conseil approuve à l'unanimité cette adhésion.

Economie d'eau

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée en 2009 à réaliser des investissements devant permettre d'économiser l'Eau. Ce programme est soutenu par l'Agence de l'Eau et animé par le CPIE. Dans ce cadre précis, il indique qu'il est possible d'installer des citernes au marché aux bestiaux pour récupérer l'eau qui sera utilisée pour nettoyer les surfaces. Cet investissement pourrait être financé à 50 %. Monsieur le Maire présente des devis de cuve et de pompes. Il présente aussi un devis pour une électrovanne destinée à couper l'eau de la fontaine située Place François d'Estaing la nuit. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve l'achat de 2 cuves de 5000 litres pour un montant maximum de 3268 € HT, de deux pompes spéciales pour un montant maximum de 2334 € HT et d'une électrovanne pour un montant de 94 € 25 HT.

Changement de classement du gîte communal

Suite au passage de la commission de sécurité, une alarme doit être raccordée à un local habité à proximité immédiate du gîte. Le principe d'une alarme téléphonique ayant été refusé et aucune solution technique n'existant à ce jour, il est décidé de changer le classement du gîte en modifiant le nombre de lits. Celui-ci passera de 19 à 15 places une fois la saison estivale terminée. Le conseil approuve à l'unanimité cette modification.

Clé du cimetière

Michèle FOURNEL indique qu'une personne souhaiterait que le Conseil accepte à titre exceptionnel le principe d'un prêt permanent d'une clé permettant d'entrer en voiture dans le cimetière à n'importe quel moment. En dépit des arguments avancés, le Conseil décide de maintenir la décision prise lors d'un précédent conseil.

Demande de Christophe GALLAND

Monsieur Christophe GALLAND souhaite créer une entreprise de location d'ânes et cherche actuellement des parcelles de terrain pouvant accueillir ses animaux. Il voudrait louer celles qui sont situées vers le terrain de modélisme, au niveau de l'ancien dépôt d'ordures, parcelles qui appartiennent à la commune. Le Conseil décide de favoriser l'installation d'une entreprise et d'accéder à cette demande. Le montant du loyer demandé sera calculé par la chambre d'agriculture.

Profil de baignade

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une étude doit être réalisée en application de la loi en vue de réaliser un profil de baignade qui permettra de connaître et de mieux garantir la qualité de l'eau de la Gazeille au niveau du futur plan d'eau, ceci pour que les baignades soient autorisées. Pour pouvoir bénéficier d'aides de la DETR, le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter un cabinet d'études qui réalisera ce travail très technique.

Biens de section

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur BONNEFOY concernant le partage de biens de sections à la Borie. Celui-ci souhaite que les biens de section soient partagés de façon équitable. En l'absence de commission syndicale sur cette section, la Commune doit gérer les baux, comme cela a été fait au Crouzet de Meyzous. La valeur locative de ces terres sera donc calculée par la Chambre d'Agriculture et une réunion sera ensuite organisée avec les ayant-droits de la section.

Lotissement les Condamines

Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande des habitants, la Commune avait accepté de régulariser la situation de la voirie du lotissement des Condamines en la faisant entrer dans le domaine privé de la commune. Plusieurs actes administratifs ont été rédigés par la commune depuis la prise de cette décision pour officialiser l'entrée de nombreuses parcelles privées mais certains dossiers ne peuvent être réglés que par un acte notarié du fait de leur complexité, de l'absence ou du manque de documents ou encore de situation d'indivision. Sollicité par l'un des propriétaires, Maître VEY réclame des frais d'acte à la commune. Le Conseil estime que la Commune n'a pas à régler les frais d'actes notariés des particuliers, d'autant qu'elle n'a pas été à l'origine de la demande de transfert et devra entretenir, comme cela était déjà le cas de façon implicite, la voirie du lotissement en question en raison de la faillite du lotisseur. En conséquence, le Conseil décide de rejeter cette demande et toute autre qui pourrait suivre.

Adhésion association Fin Gras

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait refusé cette adhésion en 2010. Avec l'ouverture du marché aux bestiaux, une collaboration avec l'Association semble désormais possible. Le montant de l'adhésion est de 250 €. Le Conseil approuve cette adhésion avec 1 voix contre et 4 abstentions.

Vente de caniveaux

Un particulier souhaite acheter des caniveaux qui se trouvent sur la route de St Victor et qui appartiennent à la Commune. Le Conseil estime qu'ils pourraient être utilisés ailleurs et décide qu'il vaut mieux les garder.

Par ailleurs, le Conseil décide de vendre les anciennes tuiles des bâtiments conventuels qui sont actuellement stockées au Pont de l'Estaing 30 centimes l'unité à un autre particulier.

Dissolution du syndicat d'électrification : suite à la dissolution approuvée lors du dernier conseil, il faut à présent répartir le reliquat de 2315.71€ en 9 parts égales entre les 9 communes membres.

Questions diverses

- Suppression de la ligne de bus à Issarles : elle sera supprimée par le Conseil Général le 31 août 2011.
- Concours Départemental de Chevaux Lourds : il aura lieu le samedi 15 octobre au Monastier.

- Rapport sur le prix et la qualité de l'eau = la commune devra désormais réaliser un tel rapport chaque année et le présenter au Conseil.
- Ecole de Musique intercommunale : à la demande de la famille, elle portera le nom de Cornélie FALCON, une cantatrice du 19^{ème} siècle née au Monastier.

-

Prochaines dates

- Commission emploi le 2 avril (maitre nageur)
- Inauguration du marché le 15 mai à 11h30
- Prochain conseil le 28 avril

La séance est levée à minuit.